

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ Séance du 9 septembre 2024

Délibération n° 2024.09.52

**NOMBRE DE MEMBRES**

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

**DATE DE LA CONVOCATION : 2 septembre 2024**

**DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 2 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés :** Mmes et MM. Denis GAROD, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

**Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.**

**Objet :** Autorisation d’ester en justice – Recours en excès de pouvoirs déposé par Madame Nicole MELINAND devant le Tribunal administratif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Nicole MELINAND a déposé une requête auprès du greffe du Tribunal administratif de Lyon en date du 5 juillet 2024 à l'encontre : de l'arrêté n° 2024.29 du 21 mars 2024 portant sanction disciplinaire du 3<sup>ème</sup> groupe, de la décision de rejet du recours gracieux, ainsi que de l'arrêté n° 2024.46 du 14 mai 2024 portant changement d'affectation.

Afin que puissent être défendus les intérêts de la commune devant le Tribunal, Monsieur le Maire propose de demander assistance au cabinet ITINÉRAIRES Avocats et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2132-1 et suivants,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à donner mandat au cabinet d'avocats ITINÉRAIRES Avocats, pour assurer la poursuite de la défense des intérêts de la commune dans cette instance.
- ✓ La dépense sera imputée à l'article 62268 (Autres honoraires, conseil) du budget principal

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Gilles ASSANT

